

produits à l'Alaska ou au Groënland. Avant de m'informer davantage, il faudrait que je sache si ce matériel américain a vraiment été utilisé au Canada.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PRIORITÉ DES ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais demander au président du Conseil privé quand il compte saisir la Chambre de l'ordre numéro 91 inscrit au nom du gouvernement au sujet de l'établissement d'un comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur la stabilité des prix, des revenus et des emplois, étant donné le peu de temps dont dispose la Chambre, et si on projette de faire siéger ce comité pendant le congé.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous aimerions examiner l'ordre numéro 4 concernant le bill sur les langues officielles, l'ordre inscrit au nom du gouvernement au sujet des subventions aux transports dans la Région atlantique, et terminer le débat sur l'ordre numéro 84 concernant le bill C-202 qui prévoit des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif. Nous comptons aussi, avant la clôture, étudier la motion de l'honorable député de Grenville-Carleton. C'est dire que l'ordre en question pourrait faire l'objet de consultations, mais je ne suis pas sûr que nous pourrions en aborder l'examen avant l'ajournement d'été.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA NÉGLIGENCE À PRENDRE DES MESURES POUR COMBATTRE LA POLLUTION

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka) propose:

Que soient pris en considération, en vue de discuter particulièrement de la négligence du ministère à affirmer son autorité fédérale et à prendre des mesures efficaces pour combattre la contamination de plus en plus sérieuse du milieu canadien par la pollution, le crédit n° 1 du budget de 1969-1970 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que renferme le quatrième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présenté à la Chambre le 30 mai 1969, ainsi que d'autres crédits relatifs au présent ministère.

—Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion que m'offre le Règlement pour soumettre à la Chambre les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que le rapport du comité permanent. Afin de souligner la nécessité urgente d'une intervention du gouvernement fédéral pour contrôler la pollution du milieu ambiant et de déplorer l'absence d'initiatives du gouvernement ou de mesures efficaces, il devrait être inutile de rappeler aux députés et au gouvernement la priorité qu'il importerait d'accorder à ce problème. Il est évident que le gouvernement n'en a pas tenu compte et qu'il n'a pas donné la priorité à cette importante question, des plus graves et des plus urgentes.

Nous voulons faire du Canada un pays où nous puissions nous sentir chez nous n'importe où. C'est l'objet de la mesure législative sur les langues officielles dont nous sommes saisis. Mais quelle sorte de chez-soi aura-t-on, je vous le demande, si l'eau, le sol et l'air en sont pollués, et à quoi sert de construire un pays dont aucun citoyen ne voudra? Nous voulons améliorer les conditions de travail et nous ménager des loisirs. Où pourrions-nous aller passer nos vacances dans un pays pollué et quels touristes y viendraient si nous laissons cela se produire?

Nous voulons adopter des lois qui prévoient des possibilités égales dans toutes les régions. Ce qui ne veut pas dire les mêmes possibilités de souffrir de la pollution, mais c'est ce qui arrivera si l'expansion régionale ne s'accompagne pas du contrôle de la pollution. En d'autres mots, nous devons mener de front nos efforts pour améliorer le pays et l'économie sous le signe d'un combat contre la pollution. Certes, nous pouvons dire que, de toute évidence, la pollution et son rôle dans le milieu est ce qui compromet le plus gravement notre existence, la guerre exceptée. L'explosion démographique, l'urbanisation, l'utilisation croissante de la technologie pour créer de nouveaux produits et toutes les sortes de nouveaux déchets industriels font qu'il est de plus en plus difficile de lutter contre la pollution. Elle a des causes aussi diverses que les produits détergents de ménage, les excréments humains, les sous-produits industriels qui ne peuvent ni servir ni être consommés et qui proviennent des mines, des usines de pâte à papier et de transformation des produits alimentaires, les déchets agricoles et les gaz d'échappement des automobiles et bien d'autres encore.

Nous ne pouvons pas nous contenter de parer aux cas d'urgence au fur et à mesure qu'ils surgissent lorsqu'il s'agit de la pollution du milieu. Une certaine réglementation planifiée et coordonnée du milieu et des ressource-